



PROGRAMME

PERMIS D'EXPLOITATION

OUVERTURE OU REPRISE D'ETABLISSEMENT

PUBLIC : cette formation s'adresse, depuis le 2 avril 2007, à tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons (licence II, III et IV) et, depuis le 1er avril 2009, à toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la licence « restaurant ».

OBJECTIFS : à l'issue de cette formation, les participants doivent avoir une connaissance des dispositions relatives à la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique, mais aussi de la législation sur les stupéfiants, la revente de tabac, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales et la lutte contre la discrimination. Elle permet d'acquérir les outils permettant la maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons (gestion des licences, affichage, étalage), de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants de débits de boissons à consommer sur place ou de restaurants ou de débits à emporter aux obligations particulières liées à la vente d'alcool.

ANIMATEURS

- Spécialisés dans le secteur des CHR.

MÉTHODE

- Enseignements théoriques les 2/3 du temps.
- Enseignements pratiques : mise en situation, analyse de cas, jeux de rôle, évaluation des connaissances.

SESSIONS

- Dans toute la France : www.umihformation.fr

TARIF

- 590 €HT - 705,64 €TTC.

FORMATION 2 JOURS 1/2

- 20 HEURES - 6 À 15 PARTICIPANTS

PARTIE I. – PRESENTATION LIMINAIRE DE LA FORMATION

- I - LA RAISON D'ÊTRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION
- II - PRÉSENTATION DU PERMIS D'EXPLOITATION

PARTIE II. – LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- I - LES SOURCES DE DROIT ET LES APPLICATIONS
- II - LA CODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSONS DANS LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
- III - LA POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE
- IV - LA POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE

PARTIE III. – LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS (CAFÉ, BRASSERIE, RESTAURANT...)

- I - LES CONDITIONS LIÉES À LA LICENCE
- II - LES CONDITIONS LIÉES À LA PERSONNE
- III - LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'OUVERTURE
- IV - LA VIE D'UNE LICENCE
- IV BIS - LES DÉBITS TEMPORAIRES

PARTIE III BIS : LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

- I - LES FERMETURES ADMINISTRATIVES DES DÉBITS DE BOISSONS ET DES RESTAURANTS
- II - LES FERMETURES JUDICIAIRES DES DÉBITS DE BOISSONS

PARTIE IV. – LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- I - LES OBLIGATIONS LIÉES À L'ÉTABLISSEMENT
- II - LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ASPECTS PRATIQUES
- III - LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET ASPECTS PRATIQUES

PARTIE V. – REGLEMENTATION LOCALE

- I - ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ET MUNICIPAUX RELATIFS À L'INSTALLATION ET À L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSONS
- II - ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ET MUNICIPAUX RELATIFS À L'EXPLOITATION DES DÉBITS DE BOISSONS
- III - LES ACTEURS PUBLICS OU PARAPUBLICS À VOS CÔTÉS.

PARTIE VI. – EVALUATION FINALE DES CONNAISSANCES ACQUISES